

Numérisation dans la CCT CFF

Journée de formation: 23 novembre 2018

Daniela Lehmann

Coordinatrice politique des transports



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

Les chapitres de la CCT

Liste des abréviations

Liste des termes utilisés

Préambule

1ère partie: Dispositions générales et obligationnelles

- A. Dispositions générales
- B. Relations entre les parties contractantes
- C. Procédure de conciliation et d'arbitrage
- F. Protection de la santé et Prestations sociales
- G. Réorientation professionnelle
- H. Cessation des rapports de travail
- I. Protection juridique

2ème partie: Dispositions normatives

- A. Dispositions relatives au contrat de travail
- B. Comportement et responsabilités
- C. Durée du travail, vacances et congés
- D. Salaire, allocations et remboursement de frais
- E. Développement du personnel

3ème partie: Participation dans l'entreprise

4ème partie: Dispositions générales finales et transitoires



Complexité de l'architecture de négociations

Revendication xy
du SEV

Comparaison avec
la CN

Discussion et
accord des grtp
(groupes de travail paritaires)

Discussion et
accord cpn
(commission pré-négociations)

Discussion et
accord rondes

OK des divers
organes

Forderung xy
des SEV

Abgleich mit
VG

Diskussion und
Einigung PArG

Diskussion und
Einigung VOVEKO

Diskussion und
Einigung gr. Runde

OK der versch.
Organe



Es sind diverse Runden möglich!

Il peut y avoir plusieurs rondes

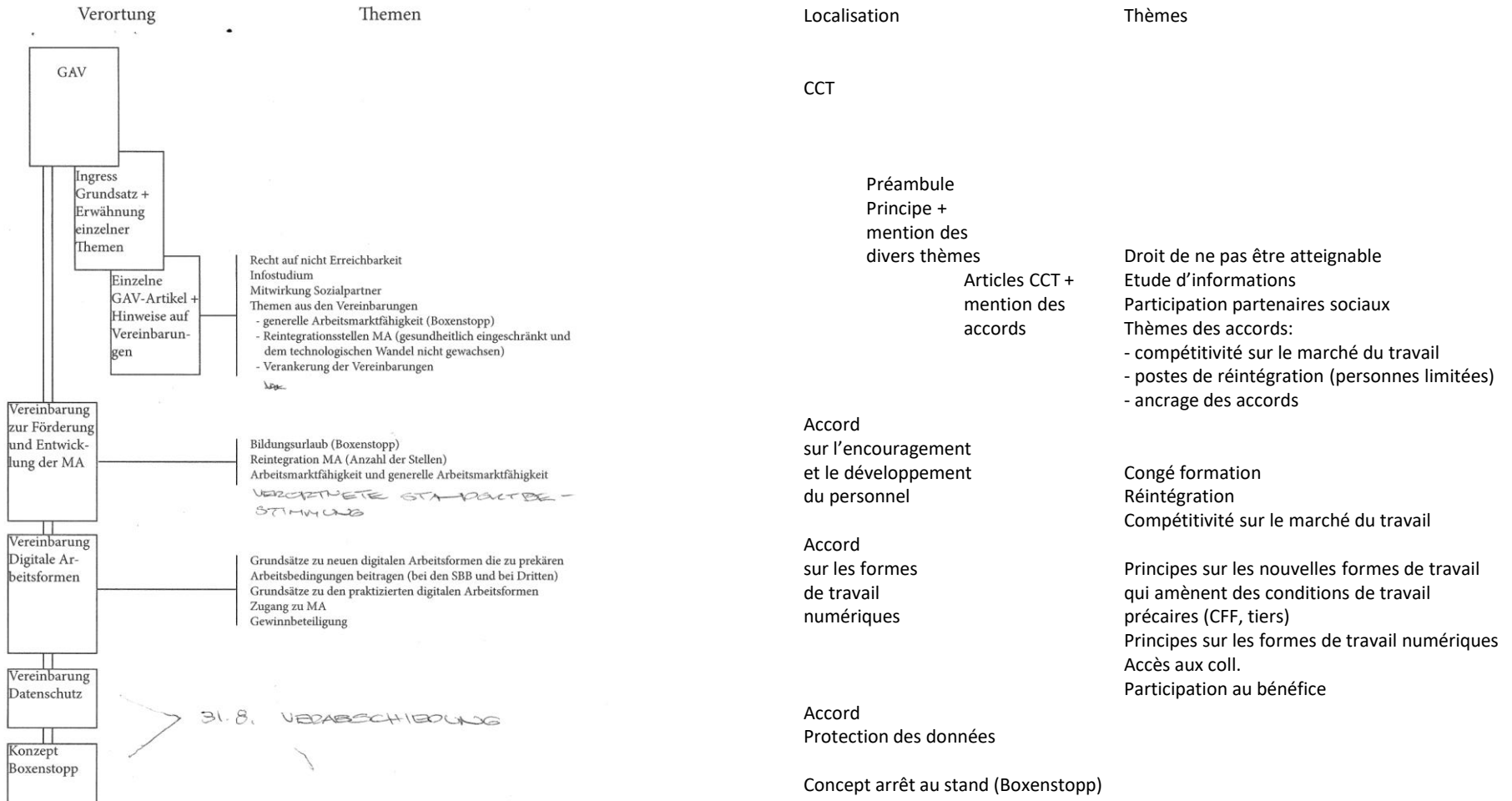
Nos revendications initiales

Annexe 11 NOUVEAU Protection du travail et de la santé à l'ère numérique

Principe	Les formes de travail numérique indépendant du lieu reposent sur un accord mutuel et la nature de la collaboration doit être précisée par écrit entre l'employeur et l'employé.
Recevoir, acquérir et étendre les compétences	Le personnel est régulièrement encouragé et formé dans ses compétences numériques afin qu'il puisse s'adapter aux formes de travail et aux techniques actuelles et nouvelles.
	Les offres de cours tiennent compte des différents types d'apprentissage et sont proposées de manière méthodique selon les types.
	Le collaborateur ou la collaboratrice reçoit chaque jour une heure durant l'horaire de travail régulier pour le transfert des connaissances, l'étude et les mises à jour.
Santé	Le personnel n'est pas atteignable par l'employeur en dehors des horaires de travail convenus.
	La notation du temps de travail indépendamment du lieu de travail est assurée et les règles du temps de travail et de la gestion du temps sont valables aussi pour les formes de travail numériques.
Sécurisation des données	Le personnel n'est pas responsable en cas d'attaques extérieures (Cybercrime).
	Les outils disposant d'un accès internet de l'entreprise des CFF sont utilisés conformément aux directives CFF IT. Toutes les données auxquelles le personnel a accès durant le travail sont soumises à la protection des données et ne doivent pas être utilisées pour des géolocalisations ou des surveillances.
Participation dans l'entreprise	Les processus de transformation numérique sont un projet commun de la direction de l'entreprise et du personnel.
	Les processus de modification et de réorganisation numériques se déroulent avec l'intégration des partenaires sociaux.
	Les syndicats ont le droit d'entrer en contact avec tous les employés de manière électronique.



Situation intermédiaire



31.8. VERABSCHIEDUNG



Résultat

CCT

- Nouveau paragraphe dans le préambule
- Employabilité dans la «liste des termes utilisés», en interne et en externe
- Droit à la déconnexion
- Droit de prendre des infos durant le temps de travail
- Possibilité volontaire de faire analyser sa position sur le marché du travail (concept de l'arrêt au stand)
- Ancrer l'employabilité dans la CCT
- Ancrer dans la CCT un accord sur l'encouragement et le développement du personnel



Accord (anciennement pacte) sur l'encouragement et le développement du personnel pour garantir son employabilité dans le contexte de la digitalisation

- Nouveaux paragraphes:

Qu'advient-il du personnel qui n'est pas familier avec le monde digital?

- Dernière option postes Anyway

Augmentation des postes

- Postes de réinsertion (Anyway) de 90 à min. 100
- Postes de réintégration de 100 à min. 120

Améliorer l'employabilité du personnel

- Le concept de l'analyse personnelle sur le marché du travail (arrêt au stand) comme annexe à l'accord



Charte définissant les principes de base des formes de travail numérique

Normalement, le personnel a un contrat de travail fixe. Pour ceux qui veulent avoir recours à d'autres formes de travail, il faut s'assurer qu'ils aient une protection sociale équivalente à la CCT.

Les CFF ne confient pas de mandat aux compagnies qui ne respectent pas les normes sociales et ils mettent tout en oeuvre pour que, dans la mesure du possible, de telles conditions de travail ne se rencontrent plus chez les entreprises partenaires.

Les CFF soutiennent les partenaires sociaux dans leur volonté d'entrer en communication avec tous les collaborateurs.

Les derniers développements numériques permettent aux CFF d'augmenter la productivité et le personnel y participe équitablement.

Le travail mobile à domicile ou en route n'est pas une obligation ni un droit. Il se fait d'un commun accord et en respect de règles écrites entre les collaborateurs et les supérieurs sur l'accessibilité, la notation du temps de travail, le temps de réaction et le délai de résiliation.

Les CFF prennent au sérieux les responsabilités sociales qu'ils ont vis-à-vis de la Confédération et leurs clients et mettent tout en oeuvre pour éviter que des employeurs antisociaux n'abusent de la bonne réputation des CFF. De plus, en tant que prestataire de mobilité, les CFF n'ont aucun intérêt à être en compétition avec des entreprises qui pratiquent des conditions de travail antisociales et de ce fait une concurrence déloyale.



Human Resources · Hilfikerstrasse 1 · CH-3000 Bern 65

Verbände der Verhandlungsgemeinschaft
SEV, transfair, VSLF, KVöV sowie
Teilnehmende SBB

Bern, 13. November 2018

Einladung zur Unterzeichnung GAV 2019 SBB / SBB Cargo und zur Initialisierung des Digitalisierungsfonds

Sehr geehrte Damen und Herren

Am 7. September 2018 konnten die GAV-Verhandlungen erfolgreich abgeschlossen werden. In der Zwischenzeit haben sämtliche Gremien der Sozialpartner sowie der VR SBB dem Verhandlungsergebnis zugestimmt.

Anlässlich einer Medienkonferenz wollen wir am 26. November 2018 einerseits die neuen Vertragswerke offiziell unterzeichnen und andererseits die Initialisierung des gemeinsamen Digitalisierungsfonds bekannt geben. Referieren werden Andreas Meyer, Giorgio Tuti, Markus Jordi und Manuel Avallone. Eine gemeinsame Medienmitteilung aller Sozialpartner wird gleichzeitig verteilt.

Datum: Montag, 26. November 2018
Ort: Hilfikerstrasse 1, Bern
Raum: Auditorium 1.C.05./06./07.
Zeit: 16:30 – 18:30 Uhr (inkl. Apéro)

Wir freuen uns, im Anschluss zur Medienkonferenz mit Ihnen auf die neuen Vertragswerke anzustossen!

Résumé:

Invitation à la signature de la CCT CFF / CFF Cargo 2019 et à l'initialisation du fonds de numérisation

Le 7 septembre 2018, les négociations CCT se sont terminées et entre-temps, les organes des partenaires sociaux et le CA CFF ont accepté les résultats obtenus.

Lors d'une conférence de presse le 26 novembre prochain, nous signerons la CCT et informerons sur le fonds de numérisation commun.

Andreas Meyer, Giorgio Tuti, Markus Jordi et Manuel Avallone feront un discours.

Un communiqué de presse commun sera fait.

Lundi 26 novembre 2018
Hilfikerstrasse 1 Berne
16h30 – 18h30 (avec apéro)

Merci de votre attention!



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti